



St-Martin-la-Méanne
Vallée de la Dordogne



NOVEMBRE 2023

PAR CHEMIN MUNICIPAL

"Les palombes ne passeront plus" écrivait Claude Michelet, semblant regretter le temps, pas si lointain que ça, où c'était mieux avant. Les palombes continuent de passer, certes en moins grand nombre, mais la nostalgie n'est-elle pas toujours un peu magnifiée ? Qui pourrait retourner à la paire de vaches, au trou au fond du jardin, à la lessive dans l'eau froide de nos serbes, ... ?

Au-delà des dérives liées à la modernité (repli sur soi, peur de la différence, suspicion des lois, omniprésence des réseaux sociaux, ...), notre façon de vivre a changé, celle de notre campagne aussi (finies la carte postale et l'image que l'on s'en faisait). Cette campagne s'est adaptée à ceux qui y vivent et y travaillent à l'année, à ceux qui veulent en vivre, avec des codes et des règles que chacun se doit d'appliquer et de respecter.

Les changements sont souvent difficiles à surmonter, mais n'oublions pas que nous vivons non loin de "la Rivière Espérance".

Bonne lecture à tous et à toutes.

Christian PAIR, Maire

Un bon moment de convivialité autour du comice agricole



C'est sous un magnifique soleil que s'est déroulé le samedi 19 août au Camp de la Lune, le comice agricole de l'ancien canton de La Roche-Canillac.

Éleveurs de bovins et d'ovins s'étaient levés très tôt pour exposer leurs animaux au public venu nombreux. Les vaches Limousines, Salers, Montbéliardes, Prim Holstein et Abondances étaient sur leur 31 pour se faire admirer. Les agriculteurs de Saint-Martin étaient au rendez-vous : merci à Romain Gasquet, au GAEC Lou Roc et au GAEC des Vaches à Plumes.

Vincent Rome (juge du concours Limousin au salon de l'agriculture 2023 à Paris) et a permis aux agriculteurs exposants d'expliquer les spécificités de leurs animaux et leur travail quotidien.

La journée a été animée également par l'exposition de vieux matériels sortis des granges Saint-Martinoises et l'après-midi le public a pu observer le fonctionnement des vieilles botteleuses et charrues de nos anciens.

Les Jeunes Agriculteurs du canton, aidés par des bénévoles de Saint-Martin, se sont affairés durant plusieurs jours pour que cette journée soit une réussite et ont servi près de 500 repas le jour même.

La journée s'est achevée par le concert du groupe corrézien « Singlar Blou », incontournable du rock agricole, et par un magnifique feu d'artifice offert par la mairie.

MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75 / fax : 05.55.29.28.48 / Service technique : 06.75.02.93.56 / email : mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr / site internet : www.stmartinlameanne.fr /



Mairie Saint Martin La Méanne

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

L'avancée des travaux et des projets

Les travaux de la piscine ont commencé

La piscine a fermé ses portes plus tôt qu'à l'habitude après une belle saison estivale.

Le mois de septembre a été consacré à la préparation des travaux. Trois réunions de chantier ont d'ores et déjà réuni l'ensemble des professionnels qui interviendront d'octobre à fin janvier.

Six corps de métier vont ainsi œuvrer :

- Le lot 1 a été confié à l'entreprise MARTINIE de Gimel-les-Cascades qui réalisera les travaux de gros-œuvre ;
- La SAS CHEZE CHRISTIAN de Corrèze a été retenue pour le lot 2 concernant les menuiseries extérieures. Elle posera donc la verrière en polycarbonate ainsi que les portes accordéon qui permettront la communication entre le petit et le grand bassin ;
- C'est la menuiserie PELISSIER SARL de Clergoux qui fera les travaux de menuiserie intérieure (changement des portes des vestiaires et des toilettes pour personnes à mobilité réduite) dans le cadre du lot 3 ;
- La SAS VACKIER-DELBOS de Tulle est chargée de refaire le système de traitement d'air aujourd'hui défectueux ;
- BRIVE ELECTRICITE, quant à lui, changera les luminaires et la piscine sera alors éclairée par des lampes LED moins consommatrices d'énergie (lot 5) ;
- Enfin HAEHN SAS de Vendenheim posera un rideau enroulable avec motorisation sur le grand bassin (lot 6).



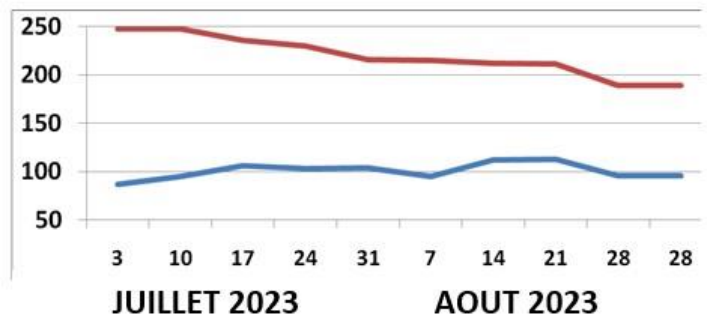
La recherche d'eau

Pour la période estivale 2023, nous n'avons connu aucune tension particulière sur le réseau d'eau de notre commune comme le montre le graphique ci-contre.

Trois raisons essentielles expliquent ce résultat :

- une pluviométrie modérée en juin ;
- l'optimisation de notre réseau d'eau. Les fuites d'eau sont détectées au plus vite grâce à la mise en place d'un système de télésurveillance permettant de connaître en temps réel l'état de notre réseau ;
- votre comportement citoyen en maîtrisant votre consommation d'eau.

PRODUCTION & CONSOMMATION D'EAU (M3 / JOUR)



Nous poursuivons l'amélioration de notre réseau afin de faire face si nécessaire à des étés de plus en plus secs.

Dans ce cadre, deux nouveaux forages ont été effectués en Juillet dernier :

- le premier, qui semblait prometteur, s'est tari très rapidement ;
- le deuxième semble intéressant. Des essais de pompage sont en cours de réalisation afin de valider le débit utilisable. Si celui-ci est satisfaisant, des analyses complètes seront alors effectuées pour vérifier la qualité de l'eau avant de poursuivre les travaux et viser une mise en exploitation pour la période estivale 2024.

Dans les chaux de Magnac, la restauration de la zone humide se poursuit

Le conseil municipal du 23 juin a, tout d'abord, pris la décision de demander l'application du « régime forestier et de la mise en valeur des terrains boisés ou susceptible d'une mise en valeur forestière » pour la parcelle A-653. Cette parcelle récemment acquise va pouvoir bénéficier de l'expertise de l'Office National des Forêts (O.N.F) afin de prévoir comme dans les communaux de Magnac une éclaircie favorisant la molinie (herbe des sols humides).

Ensuite un chantier participatif a réuni une quinzaine de personnes fin septembre pour restaurer la mare dans les communaux de Magnac. Le contexte global du chantier a été expliqué. L'objectif est double: préserver la zone humide et ses fonctions (rôle d'éponge et de filtre) sachant qu'à l'échelle planétaire les zones humides ne cessent de disparaître et offrir aux agriculteurs confrontés au changement climatique un pâturage estival bien ombragé.

La mare a été creusée vite fait, bien fait...Merci à tous les bénévoles !

La matinée s'est poursuivie par le partage d'un casse-croûte généreux faits de produits gourmands locaux ou maison. Un bon moment partagé sous l'ombrage des pins.

L'ensemble des participants a souhaité que l'initiative se renouvelle...



Dans un premier temps, la cellule "Assistance technique zones humides" portée par le Conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Aquitaine et la commune vont observer comment la mare restaurée se comporte. La décision de l'agrandir se prendra ensuite.

**ENTENTE
POUR L'EAU**

RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Enfin les travaux de clôture le long de la départementale et de broyage des fougères ont été réalisés sur la parcelle A-646. Au printemps, un pâturage sera nécessaire pour piétiner les fougères et permettre à la molinie de bien se développer. Une mare sera aussi restaurée.

La consultation des entreprises pour les travaux du cimetière a été lancée

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Ce sont 4 entreprises qui ont répondu. La sélection, réalisée avec l'appui de Corrèze Ingénierie, est en cours. Outre la subvention du Conseil Départemental, d'ores et déjà fléchée dans le cadre du contrat de solidarité communale (25% du total des dépenses HT), un dossier a été déposé au titre du fonds « Aménagement de sécurité » provenant des amendes de police pour la réalisation d'un parking visant à améliorer la sécurité. Si la subvention est accordée, cela permettra de réduire l'auto financement d'environ 3000 euros.

Les travaux de voirie seront effectués en Novembre par l'entreprise Devaud

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Le marché public des travaux de voirie a été lancé officiellement le 25 août dernier avec l'appui technique de Ludovic Bourgerie de la Communauté de Communes Xaintrie-Val' Dordogne.

Six entreprises ont répondu. L'entreprise Devaud TP a été retenue et lancera les chantiers prochainement.

Les travaux concernent : la route de Magnac (Côté Maison Rouge), une portion de chemin à Magnac, le carrefour de la route de Lafarge et de la route de Magnac, la montée de la route de Lavastroux, l'entrée du Paspeyroux et le drainage des pluviales à Murat.

Ce sont donc 118 635,00€ HT qui seront investis sur les routes cette année. Cette dépense est éligible à la subvention annuelle contractualisée avec le Département au titre de la dotation de voirie 2023, soit 15 647,00€.

Des démarches qui impactent le territoire

Les ZAE nR ou zones d'accélération d'énergie renouvelable

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables (EnR), le gouvernement au travers de la loi d'accélération du 10 mars 2023 offre la possibilité aux communes de définir des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergie renouvelable.

La collectivité doit définir, si elle le souhaite, des ZAE nR et organiser une consultation publique avec les habitants de la commune sous la forme que le conseil municipal considère comme la plus adaptée (registre en mairie, consultation électronique, réunion publique). Un débat doit aussi être organisé au sein de la Communauté de Communes Xaintrie-Val' Dordogne. Il aura lieu lors de la conférence des maires le 30 Novembre. Un vote en conseil communautaire est nécessaire. Il est prévu lors du conseil d'ores et déjà programmé le 14 décembre. Nous devons ensuite délibérer au sein de notre conseil municipal avant le 31 décembre.

Si la commune ne définit aucune zone, le risque est de se les voir imposer par la suite. Nous engageons la réflexion sur le zonage et nous reviendrons vers vous pour la consultation publique.

L'abandon du réseau cuivre pour le téléphone

Le 2 octobre, nous avons été conviés par Orange à une réunion concernant la fin du réseau cuivre pour le téléphone. Saint-Martin-La-Méanne fait partie du 2^{ème} lot de communes concernées par l'abandon du cuivre, comme 51 autres communes sur la Corrèze.

Deux dates importantes :

- la fermeture commerciale aura lieu le 27/01/25, il ne sera alors plus possible de souscrire un nouvel abonnement pour ce type de ligne,
- la fermeture technique aura lieu en janvier 2026. Concrètement, elle consiste en l'arrêt de tous les services sur le réseau cuivre. Plus aucun client ne pourra utiliser ce type de ligne.

L'enjeu pour Orange est donc que tous les clients utilisant le seul réseau cuivre migrent vers une autre technologie. Chaque client sera contacté par son opérateur qui étudiera avec lui les solutions possibles.

Pour les clients Orange, l'opérateur s'engage à proposer une offre fibre en téléphonie exclusive (donc sans obligation de souscrire à l'internet) à des conditions tarifaires comparables à l'abonnement cuivre.



L'OPAH : un dispositif qui mérite d'être utilisé

Dans un des précédents « Par Chemin », nous vous avons présenté le dispositif mis en place depuis le 1er septembre 2022 pour une durée de 5 ans.

Si vous êtes intéressés, nous vous rappelons que l'accompagnement par SOLIHA est financé par la Communauté de Communes et l'Anah. Il est donc gratuit pour le demandeur. Vous pouvez ainsi bénéficier d'une visite et d'un diagnostic technique du logement, d'un accompagnement à l'élaboration du projet, du montage et du suivi des dossiers de subvention. Seuls les projets non commencés peuvent être financés et les travaux doivent être réalisés par des entreprises.

Toutes les situations sont particulières et les modalités d'intervention des financeurs peuvent évoluer au cours du temps. Dans tous les cas, si vous envisagez de réaliser des travaux et si vous souhaitez bénéficier d'une aide financière, la première étape est de contacter directement :

- SOLIHA Limousin – 05 55 20 58 65 – opah-xaintrie@solih.fr
Permanences de 09h00 à 12h00 tous les premiers vendredis du mois alternativement à Argentat et Saint-Privat.

Attention : pour pouvoir bénéficier d'une aide de l'OPAH / OPAH-RU, vos travaux ne devront pas avoir commencé avant signature de la convention et notification de la réception de votre dossier de demande de subvention par l'Anah.

Une rentrée scolaire avec de nombreux projets en perspective



L'école a accueilli 3 nouveaux élèves cette année, ils sont désormais 14 de la Grande Section au CM2...

Les projets orientés développement durable se poursuivent, ainsi que celui, mêlant histoire, rédaction et créativité, concernant les juifs cachés à Saint-Martin pendant la Seconde Guerre mondiale.

D'autres voient le jour autour de la danse traditionnelle (du Limousin) et de l'anglais...

Les prochains événements concernent la semaine du goût, le Cross, le travail sur l'étang du Ticou, le travail (en anglais !) sur le compost de l'école...

Les élèves profitent des équipements de la commune (médiathèque, piscine dès que les travaux seront terminés, salle polyvalente quand c'est utile) et des offres faites par le Territoire Educatif Rural (intervenant anglais, prêt de vélos, explosanté...) et voient leurs journées bien remplies... de découvertes, d'apprentissages, de coopération, de sourires et de bonne humeur !

Tous vous souhaitent un bel automne, en attendant de vous croiser sur les chemins du village, au hasard de leurs explorations !

Une cantine et un territoire bio-engagés

Le renouvellement du label « Territoire bio engagé » a été délivré à la commune le 2 Août 2023 pour l'année 2022. Nous avons obtenu le label à la fois pour le territoire et pour la restauration collective.

21.91% des terres sont cultivées en agriculture biologique ce qui nous permet d'atteindre le niveau 1 (En 2021, au niveau national 10.3% de la surface agricole utile était cultivée en agriculture biologique).

54.23% des produits (en valeur monétaire) sont cuisinés par la cantinière ce qui nous permet d'atteindre le niveau 2 au titre de la restauration collective. Ce pourcentage est largement supérieur à ce qu'exige la loi EGALIM à savoir l'introduction d'au moins 50% de produits issus de l'agriculture durable dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective.

La cantine est aussi engagée dans un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire. Merci à Karine qui prend le temps de trier les déchets, de les peser et qui initie la jeunesse à l'art du compostage.

Enfin Karine souhaite renouveler l'expérience de l'an dernier à savoir proposer aux enfants et au personnel un repas « cuisine du monde ». L'an dernier Keith et Marion PLATTS ont fait découvrir la cuisine anglaise et Karim IKENI les recettes kabyles. Nous faisons à nouveau un appel à bonne volonté des habitants pour contribuer à initier les enfants à de nouvelles saveurs.



Des valeurs qui nous rassemblent



Le 22 septembre dernier, le Comité Corrèzien du Mouvement de la Paix, les enfants de l'école, la municipalité et les habitants se sont réunis devant l'arbre de la paix, place de la mairie.

Les 14 élèves ont participé, à leur manière, à la Journée de la Paix de l'ONU. Chacun d'eux a lu la définition d'un mot-clé, qu'il avait soigneusement écrit sur une pièce de puzzle, et est allé, après sa lecture, déposer sur un tableau sa pièce.

Les mots " Respect, sentiment de sécurité, écoute, coopération, solidarité, bienveillance, empathie, confiance, attention, entraide, tolérance, prendre soin de l'autre" se sont ainsi installés côte-à-côte sur le tableau.

Quand le puzzle a été assemblé, les enfants l'ont retourné et c'est le mot "PAIX" qui s'est dévoilé. Joli symbole en ces temps difficiles pour la paix et bravo à l'école pour ce travail remarquable.

Un rendez-vous pour Noël

Cette année, la fête de Noël se déroulera le vendredi 15 décembre à 18h au Foyer Rural.

La municipalité offrira aux enfants de tous âges et à l'ensemble des habitants un spectacle « Quand les hommes auront des ailes » par la compagnie La Malette.

Le choix a été fait de ne plus faire de cadeau individuel mais un cadeau collectif à l'école.

A la suite du spectacle, l'association des parents d'élèves « Les P'tits Saint-Martinois » propose de se réunir autour d'un repas amical, chaque participant apportant ses couverts et un plat à partager.

Nous vous espérons nombreux à ce rendez-vous convivial de fin d'année.

Une réflexion qui s'engage

La municipalité a engagé une réflexion sur la vente du camping.

En effet, le camping vieillit, des investissements importants sont à réaliser.

De plus, la gestion en régie est gourmande en temps pour les élus en charge de cet équipement, sans pour autant que la fréquentation soit au rendez-vous.

Corrèze Tourisme a réalisé un audit d'accompagnement, les Domaines ont estimé la valeur, reste au Conseil Municipal à prendre une décision.



Des gestes écocitoyens

Tailler ses haies

Les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins et les allées doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers. La hauteur est limitée à deux mètres. Merci à tous d'y prêter une attention particulière.

Déclarer la présence de la mэрule en mairie

La mэрule est un champignon lignivore. Elle se nourrit donc de bois et se développe dans des espaces sombres où le taux d'humidité est important (à partir de 20%) et à une température ambiante comprise entre 18° et 30°. Elle se propage très facilement et peut affecter sérieusement la structure du bâti.

La mэрule est présente sur la commune. Des habitations sont impactées. Nous vous rappelons que l'occupant d'une habitation a l'obligation de déclarer la présence de la mэрule en mairie (Article L.126-5 du code de la construction et de l'habitation) dès qu'il en a connaissance.



Ne pas tout jeter dans les toilettes

Nous vous avons plusieurs fois alertés sur le fait qu'il est important de ne pas considérer les toilettes comme une poubelle. Merci à ceux qui font attention et qui respectent ainsi le travail des cantonniers en charge du nettoyage des grilles des station d'épuration (travail bi-hebdomadaire). Hélas le problème persiste dans certaines stations.

Vous trouverez ci-dessous un guide pratique :

STOP AUX DECHETS DANS LES TOILETTES !

CONSEQUENCES

- PANNES FREQUENTES ET DYSFONCTIONNEMENT
- POLLUTION de l'eau et de l'environnement
- COUTS SUPPLEMENTAIRES d'intervention, de traitement et de réparation aussi bien pour la mairie que pour les particuliers
- AUGMENTATION DE VOTRE FACTURE Le mauvais fonctionnement de la station entraîne un surcoût de fonctionnement et une surconsommation qui sera répercutée sur la facture des usagers.

Contrairement aux idées reçues et aux informations sur certains emballages, les lingettes ne sont pas solubles ni biodégradables et ne sont pas jetables dans les toilettes. Celles-ci sont à éliminer avec les ordures ménagères, au même titre que les serviettes hygiéniques, préservatifs, tampons, etc.

Les conséquences sont dramatiques et engendrent d'importants dysfonctionnements de la station d'épuration. Ces déchets bouchent vos canalisations, se coincent dans les pompes et les bacs de rétention et provoquent des pannes. Les débordements de ses déchets se retrouvent sur les routes et dans l'environnement. Ils risquent à terme de déborder chez les habitants.

Nous mettons à votre disposition un mémento ci-dessous pour rappel des règles d'usage.

De manière générale, rien ne doit être jeté dans les toilettes.

Adoptez les bons gestes !

Nous comptons sur la responsabilité de chacun.



NE PAS JETER DANS LES WC, NI DANS LES ÉGOUTS



MÉDICAMENTS



PEINTURES & SOLVANTS



LITIÈRE POUR CHAT



LINGETTES & COTON-TIGES



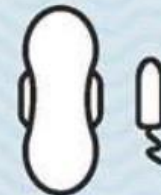
HUILES



PRODUITS TOXIQUES / PHYTO-SANITAIRES



PRÉSERVATIF



SERVIETTES & TAMPONS HYGIÉNIQUES



JETER CES DÉCHETS DANS LES WC OU DANS LES ÉGOUTS :

- pollue les rivières,
- diminue l'efficacité des stations d'épuration,
- bouche les réseaux et détériore les pompes,
- met en danger le personnel d'assainissement.

Contribuer à recenser le moustique tigre

Chacun a pu constater que les moustiques tigre étaient présents sur notre commune. Des gestes simples permettent d'éviter sa prolifération.

L'ensemble de la population peut également participer à la surveillance du moustique tigre afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne essentielle permettant de compléter les actions mises en place par l'ARS.

Rendez-vous sur le site :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Un questionnaire vous permettra notamment de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.



Payer ses factures publiques par prélèvement automatique

Les personnes intéressées par le prélèvement à l'échéance ou par la mensualisation de leurs factures (cantine ou loyer dès cette fin d'année / eau et assainissement pour 2024) voudront bien se rapprocher dès à présent du secrétariat pour obtenir l'autorisation de prélèvement à compléter.